

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[Français]

QUESTIONS À DÉBATTRE

Mme le Président: En conformité de l'article 40 du Règlement, je dois faire connaître à la Chambre les questions qu'elle abordera à l'heure de l'ajournement ce soir, savoir: l'honorable député d'Argenteuil-Papineau (M. Gourd)—Les aéroports—L'augmentation du trafic passager aux aéroports de Malton, Edmonton et Calgary; l'honorable député de Kindersley-Lloydminster (M. McKnight)—Le grain—La politique concernant la date de l'annonce; l'honorable député de Kootenay-Ouest (M. Kristiansen)—Le code canadien du travail—La protection des travailleurs des mines d'uranium.

Comme il est maintenant 6 heures, je quitte le fauteuil pour le reprendre à 8 heures ce soir.

(La séance est suspendue à 6 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 8 heures.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

LA CONSTITUTION

LE PROJET DE RÉSOLUTION CONCERNANT LA LOI CONSTITUTIONNELLE DE 1981

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. Chrétien, appuyé par M. Roberts, concernant une Adresse à Sa Majesté la reine relativement à la Constitution du Canada.

Et sur l'amendement de M. Epp appuyé par M. Baker (Nepean-Carleton): Qu'on modifie la motion à l'annexe B de la résolution proposée en supprimant l'article 46 et en apportant à l'annexe toutes les modifications qui découlent de cette suppression.

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Monsieur l'Orateur, je suis très heureux de participer à ce débat sur la constitution, car je tiens celle-ci pour la loi fondamentale de notre pays. Depuis le début de ce débat, des centaines de Canadiens de toutes les provinces et de tous les milieux m'ont envoyé des lettres au sujet de la constitution.

A cet égard, j'ai reçu une lettre de M. A. V. Godden, de Scarborough, Ontario, qui mérite une attention particulière. M. Godden a eu l'occasion de suivre le débat constitutionnel tant à la Chambre qu'au comité spécial mixte. Il m'écrit ceci:

... au cours des derniers mois, la trame délicate et souvent fragile de l'unité canadienne a été très sérieusement affaiblie et la situation actuelle et future de la société canadienne apparaît présentement des plus incertaines et instables. C'est là une ironie cruelle, si l'on songe que le rapatriement de la constitution canadienne pourrait et devrait susciter un désir d'unité au sein de la famille

La constitution

canadienne et favoriser une reconnaissance plus grande et plus équitable de nos besoins et de nos aspirations nombreux et variés.

Je participe au débat constitutionnel depuis de longs mois, et je dois malheureusement admettre qu'il a raison.

Qu'est-il advenu de l'unité canadienne, monsieur l'Orateur, aujourd'hui que le Canada, qui devrait consentir un effort concerté en vue de renouveler ses institutions fédérales, vit plutôt un conflit déchirant qui s'envenime de plus en plus, où l'on voit la majorité des provinces défier devant les tribunaux du pays la légitimité des initiatives constitutionnelles du gouvernement fédéral.

Qu'est-il advenu de l'unité canadienne, de nos liens familiaux, à l'heure où il se trouve dans la tranquille petite ville de Weyburn, en Saskatchewan, la ville natale de notre ancien premier ministre Tommy Douglas, une organisation séparatiste qui a réussi à attirer plus de 1,000 personnes à une réunion?

Qu'est-il advenu de l'unité canadienne maintenant que les trois partis politiques, qui devraient être d'importants outils d'intégration nationale sont déchirés à cause du projet constitutionnel du gouvernement?

[Français]

Comme Jean-Louis Roy, directeur du *Devoir* à Montréal, écrivait, et je cite:

Le pays de la négociation, le pays du compromis qu'on appelait le Canada, n'existe plus.

[Traduction]

La résolution à l'étude joue le rôle de catalyseur; elle ne favorise toutefois pas l'unité mais plutôt la désunion.

Des voix: Bravo!

M. Nystrom: Contrairement au débat sur le drapeau auquel le premier ministre (M. Trudeau) a fait allusion aujourd'hui, qui est un symbole—un symbole important mais rien qu'un symbole—ce débat porte sur la loi fondamentale du Canada et le désaccord sur cette résolution aura probablement des répercussions d'une portée incalculable.

La tentation du gouvernement pour imposer une réforme constitutionnelle va à l'encontre des principes du fédéralisme; elle va à l'encontre des principes qui unissent différents peuples et différentes régions en un seul et même pays.

Des voix: Bravo!

M. Nystrom: Le 7 octobre 1980, j'ai pris la parole à la Chambre pour professer ma foi dans le régime fédéral. Je la prends aujourd'hui pour réitérer ma foi dans un fédéralisme fondé sur la collaboration, les concessions et le consensus.

Après des heures de discussions avec mes collègues du Nouveau parti démocratique, avec mes administrés, avec les Canadiens de la région de l'Atlantique, du Québec, de l'Ontario, des provinces de l'Ouest et du Nord et après des centaines d'heures de discussions et de travail au comité spécial mixte, je suis plus convaincu que jamais que le Parlement doit rejeter la résolution constitutionnelle du gouvernement dans l'intérêt du pays.